

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Raymond NOURRISSON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 Novembre 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°29

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

BUDGET PRINCIPAL - 401 (DM N°4)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 34 742 €

- 6227 – Entretien et réparations – service ADMIN ➤ - 10 000 €
- 60612 – Energie – service ADMIN ➤ - 24 742 €

Administration générale

Dépenses réelles

- + 25 000 € compte 64111 – rémunération du personnel
- + 4 500 € compte 661121 – régularisation des ICNE des emprunts
- + 11 542 € compte 739223 – régularisation FPIC 2016 (ex CC Pays d'Arlanc)

Déficit de 29 500 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- + 14 000 € compte 6238 – éducation artistique et culturelle
 - 14 000 € compte 65888 – éducation artistique et culturelle
- Neutre

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 1 932 € compte 6743 – ZAE – subvention au SIEG (pour réparation candélabres)
 - 1 932 € compte 6574 – Anim Eco – subventions de fonctionnement
- Neutre

Pôle EJE

Dépenses réelles (écritures de régularisations)

- + 15 600 € compte 6132 – ALSH Arlanc
- 15 600 € compte 6135 – ALSH Arlanc
- + 12 500 € compte 615221 – Micro-Crèche
- + 3 200 € compte 615221 – ALSH Arlanc
- + 2 800 € compte 615221 – ALSH Cunlbat
- + 1 700 € compte 615221 – Crèche Arlanc
- + 1 600 € compte 615221 – ALSH Eglisolles

AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023_30_11_29-DE
Reçu le 14/12/2023

- + 1 400 € compte 615221 – RAM Cunlbat
 - + 1 000 € compte 615221 – ALSH Marat
 - + 800 € compte 615221 – Crèche Marat
 - 25 000 € compte 615221 – Bâtiment
 - + 1 400 € compte 60632 – ALSH Arlanc
 - + 600 € compte 60632 – Crèche Arlanc
 - 2 000 € compte 60632 – Bâtiment
 - + 2 500 € compte 6184 – ALSH Marat – BAFA Citoyen
 - + 2 500 € compte 6184 – ALSH Cunlbat – BAFA Citoyen
 - + 2 500 € compte 6184 – ALSH Eglisolles – BAFA Citoyen
 - + 2 500 € compte 6184 – ALSH Ambert – BAFA Citoyen
 - + 2 500 € compte 6184 – ALSH ST Germain – BAFA Citoyen
 - + 2 600 € compte 6184 – ALSH Arlanc – BAFA Citoyen
 - 2 000 € compte 6574 – ALSH Marat
 - 2 000 € compte 6574 – ALSH Eglisolles
 - 2 000 € compte 6574 – ALSH Ambert
 - 2 000 € compte 6574 – ALSH ST Germain
 - 2 000 € compte 6574 – ALSH Arlanc
 - 1 000 € compte 6574 – RAM Marat
 - 1 000 € compte 6574 – RAM Eglisolles
 - 1 000 € compte 6574 – RAM Cunlbat
 - 1 000 € compte 6574 – RAM Arlanc
 - 1 100 € compte 6574 – Subvention EJE
 - + 7 500 € compte 6218 – ALSH Ambert
 - + 200 € compte 665 – ALSH Ambert
- Recettes réelles
- + 4 000 € compte 7066 – Crèche Arlanc
 - + 10 000 € compte 70632 – ALSH Arlanc
- Excédent de 6 300 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent Global d'investissement avant équilibre : 2 095 €

➤ 2158 – Autres Installations ➤ - 2 095 €

Pôle SOCIAL

Dépenses réelles

+ 95 € compte 2317 – opération 289 (maison santé Ambert) – immo. reçues au titre une mise à disposition

Déficit de 95 €

Pôle EJE

Dépenses réelles

+ 2 000 € compte 2188 – opération 220 (petit matériel EJE)

Déficit de 2 000 €

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES - 430 (DM N°4)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

+ 43 000 € compte 2188 – opération 185 (équipement de collecte et déchetterie) – Achat 3 caissons DDS mise aux normes DREAL

- 16 000 € Compte 2158 – opération 268 (déchetterie Viverols)

- 8 000 € compte 2158 – opération 232 (déchetterie ST Germain)

- 9 000 € compte 2158 – opération 258 (déchetterie Marat)

- 10 000 € compte 2158 – opération 269 (déchetterie St Anthème)

Neutre

BUDGET GITES D'ENTREPRISES - 420 (DM N°3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 1 385 € compte 023 – *virement à la section d'investissement (raccordement ENEDIS plateforme)*
- 1 385 € compte 60612 – *énergie, électricité*

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

- + 1 385 € compte 2313 – *opération 104 (plateforme Vertolaye raccordement ENEDIS)*

Recettes réelles

- + 1 385 € compte 021 – *virement de la section de fonctionnement*

Neutre

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALE 423 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 2 500 € compte 6218 – *équilibre chapitre 12*
- + 165 € compte 6518 – *redevances pour licences*
- 2 665 € compte 60221 – *carburant*

Neutre

BUDGET ZA LES BARTHES 419 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 461 € compte 66111 – *intérêts emprunt - régularisation*

Dépenses d'ordre

- + 461 € compte 608 – *frais accessoires sur terrains*

Recettes d'ordre

- + 461 € compte 7133 – *variation des en-cours*
- + 461 € compte 796 – *transfert de charges financières*

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'ordre

- + 461 € compte 3351 – *terrains – stock final*

Recettes réelles

- + 461 € compte 1641 – *emprunts*

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus ;
- d'inscrire les dépenses engagées dans ce cadre au budget 2024 concerné ;

AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023_30_11_29-DE
Reçu le 14/12/2023

- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 19 décembre 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER